

Prévention & Santé au travail

Les  
**conditions**  
de  
**travail**

**AU**  
**CARRÉ**  
Forum

Intégration & Formation

Fin de carrière & Transmission

**Le Havre**

Conditions de travail  
& Performances

Carré des Docks - 2 avril 2019

# Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante : bilan et perspectives



Le Havre  
Carré des Docks

Prévention & Santé au travail  
Intégration & Formation  
Conditions de travail & Performances  
Fin de carrière & Transmission



# Historique réglementation



**Le Havre**  
*Carré des Docks*

Prévention & Santé au travail  
Intégration & Formation  
Conditions de travail & Performances  
Fin de carrière & Transmission



# 90 ans pour agir

- **1906** : Descriptions du risque amiante par un inspecteur du travail (Denis Auribault)
- **1930** : Publication sur l'asbestose par un médecin du travail (docteur Murray), connaissance par les industriels du risque asbestose (*restée confidentielle*)
- **1945** : Premier tableau MP n°30
- **1962** : Publication scientifique du Pr. Selikoff
- **1974** : Affaire AMISOL, collectif Jussieu
- **1977** : Premier décret Amiante
- **1982** : Création du Comité Permanent Amiante (CPA) « usage contrôlé »

# 90 ans pour agir

- **Février 1996** : Nouveaux décrets (santé et travail)
- **Décembre 1996** : Principe de l'interdiction amiante
- **1999** : L'UE interdit l'amiante, la date d'entrée en vigueur de l'interdiction est fixée au 1er janvier 2005
- **2001-2002** : Décrets protection de la population dans les immeubles bâtis - DTA
- **2002** : Arrêts cour de cassation, l'obligation de sécurité est une obligation de résultat
- **2004** : Le Conseil d'État confirme la condamnation de l'État pour sa carence dans la prévention des risques Amiante...
- **Juin 2006** : Décret travail qui impose la certification pour toutes les opérations de retrait d'amiante sauf en milieu extérieur

# 90 ans pour agir

- **2009 (février, septembre)** : 2 rapports de l'AFSSET
- **2009/2010** : Campagne Ministère du Travail « campagne META »
- **2011** : Rapport INRS sur les résultats de la campagne META
- **3 juin 2011** : Décret protection santé publique population immeubles bâtis (dont repérages)
- **4 Mai 2012** : Décret travail, protection travailleurs modifié par le décret du 5 juillet 2013 et par le décret du 29 juin 2015
- **Loi du 8 août 2016 et décret du 9 mai 2017** : Repérage avant travaux

# Les principaux apports de la nouvelle réglementation de 2012



Le Havre  
Carré des Docks

Prévention & Santé au travail  
Intégration & Formation  
Conditions de travail & Performances  
Fin de carrière & Transmission



## Une réglementation entièrement repensée en 2012 sur des bases scientifiques

Les avis scientifiques de l'Afsset (2009 et 2010) :

- sur toxicité des fibres courtes et fines d'amiante ;
- sur la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) ;
- sur les affleurements naturels d'amiante.

Une campagne nationale de mesurage des empoussièrtements d'amiante en situations réelle de chantiers, organisée et pilotée par la DGT - campagne META (2009-2011) ;

Les recommandations de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) dans son rapport de septembre 2011 d'analyse et d'exploitation des résultats de la campagne META.



# Structuration et graduation des obligations selon 3 niveaux d'empoussièrement

> 25000 f/l	Arrêt des travaux
NIVEAU 3	< 25 000 f/l
NIVEAU 2	< 6 000 f/l
NIVEAU 1	< 100 f/l

## Abaissement de la VLEP en 2 étapes

- Changement de technique de mesure : depuis le **1er juillet 2012**, le contrôle de l'exposition à l'amiante en milieu professionnel est effectué **en META**

En plus des fibres OMS, identification de la nature des fibres et prise en compte des fibres fines d'amiante (FFA).

La concentration en fibres d'amiante est **contrôlée sur 8H** à partir d'une stratégie d'échantillonnage représentative de l'exposition.

Au 1er juillet 2012 : VLEP de 100 fibres par litre.

- **Depuis le 2 juillet 2015 : VLEP de 10 fibres par litre**

# Les actions menées depuis 2012 pour assurer l'effectivité de la réglementation



Le Havre  
*Carré des Docks*

Prévention & Santé au travail  
Intégration & Formation  
Conditions de travail & Performances  
Fin de carrière & Transmission



# Le plan d'action interministériel pour améliorer la prévention des risques liés à l'amiante

Le plan d'action interministériel commun aux champs travail (DGT), santé (DGS), environnement (DGPR) et logement (DHUP), selon 5 axes prioritaires :

- un plan conçu et piloté en interministériel ;
- lancé pour 3 ans depuis le 1er janvier 2016 ;
- organisé en 5 axes et 23 actions ;
- une mise à jour publiée 2 fois par an :

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/tableau\\_public\\_maj\\_27avril2018.docx.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/tableau_public_maj_27avril2018.docx.pdf)

## Axe 1 : renforcer et adapter l'information

- Mise en place d'un **portail interministériel dédié à l'amiante** ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 : <https://www.toutsurlenvironnement.fr/amiante>

# Le plan d'action interministériel pour améliorer la prévention des risques liés à l'amiante

## Axe 2 : Améliorer et accélérer la professionnalisation

- Former et sensibiliser les agents des services déconcentrés (DREAL, DDTM, DIRECCTE, ARS) ;
- Former à la prévention les travailleurs notamment ceux relevant de la sous-section 4 ;
- Formation des responsables techniques et qualités des organismes accrédités ;
- Faire évoluer l'arrêté compétence du 21 novembre 2006 (DHUP – diagnostiqueurs immobiliers ) : arrêté du 2 juillet 2018 ;
- Réviser l'arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification de l'amiante dans les matériaux et produits (DGS – DGT) : objectif fin 2018.

# Le plan d'action interministériel pour améliorer la prévention des risques liés à l'amiante

## Axe 2 : Améliorer et accélérer la professionnalisation

- Adapter sur le volet amiante la formation professionnelle qualifiante, initiale ou continue de la maîtrise d'œuvre et de l'ingénierie :

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/hse119\\_programme\\_2019-2020\\_a\\_diffuser.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/hse119_programme_2019-2020_a_diffuser.pdf)

- Construire des cursus de formations qualifiantes pour les entreprises :

Un objectif de professionnalisation mené par la DGT en lien avec la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP).

Les 3 arrêtés du ministère du travail du 20 juillet 2018 créent les titres professionnels d'encadrant technique, d'encadrant de chantier, d'opérateur de chantier de traitement de l'amiante et autres polluants particuliers.

# Le plan d'action interministériel pour améliorer la prévention des risques liés à l'amiante

## Axe 2 : Améliorer et accélérer la professionnalisation

Les organismes de formation intéressés peuvent prendre connaissance des Référentiels Emploi, Activité, Compétence (REAC), ainsi que des référentiels de certification dans la partie « formation professionnelle » du site ministériel :

– Opérateurs de chantiers

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPResultat.aspx?ct=01353m01&type=t>

– Encadrant de chantier

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPResultat.aspx?ct=01354m01&type=t>

– Encadrant technique

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPResultat.aspx?ct=01355m01&type=t>

Pour en accompagner le déploiement en 2019, [la Chaire entreprises et santé du CNAM](#), à la demande du [Ministère du travail](#), a proposé au dernier trimestre 2018, une formation de mise à niveau ouverte en priorité aux formateurs « métiers », et qui été également accessible aux maitres d'œuvres, auditeurs de certification, maitres d'ouvrage.

# Le plan d'action interministériel pour améliorer la prévention des risques liés à l'amiante

## Axe 3 : faciliter et accompagner la mise en œuvre de la réglementation liée à l'amiante

- Définir des méthodes et processus standardisés des opérations sur matériaux amiantés (cf. règles de l'art SS3 et SS4 financés dans les plans PACTE et PRDA) ;
- **Elargir le champs du dispositif de l'arrêt de travaux ;**
- Garantir la cohérence de l'action administrative, l'égalité des usagers devant la loi et le respect du droit constitutionnel à la santé et la sécurité



# Le plan d'action interministériel pour améliorer la prévention des risques liés à l'amiante

## Axe 4 : soutenir et promouvoir les démarches de recherche et de développement sur l'amiante

- Encourager la recherche et le développement et soutenir l'innovation pour promouvoir des techniques d'identification et d'intervention sur MCA à des coûts maîtrisés ou dans des conditions rationnelles, répondant aux exigences de la réglementation : « **Plan de recherche et développement amiante** » (PRDA) :
  - 1<sup>er</sup> axe : « améliorer les détections et la mesure de l'amiante pour gagner en fiabilité et rapidité »;
  - 2<sup>ème</sup> axe : « améliorer la gestion des opérations en chantiers amiantés pour réduire les coûts et les délais en assurant la qualité environnementale et sanitaire des chantiers ».
- Mettre en œuvre un dispositif de repérages avant travaux ;

# Le plan d'action interministériel pour améliorer la prévention des risques liés à l'amiante

## Axe 5 : se doter d'outils de connaissance, de suivi et d'évaluation

Dématérialiser les obligations de déclaration des entreprises (communication des plans de démolition, de retrait ou d'encapsulage (PRDE) et modes opératoires) → Projet **DEMAT@MIANTE** :

- Issu d'un partenariat CRAMIF/DGT/DSI engagé en 2017
- Présenté aux 3 organismes certificateurs (OC) en septembre 2017 ;
- Présenté au stade du développement du prototype aux organisations professionnelles (OP) du désamiantage et des organismes accrédités (OA) en novembre 2017 ;
- Expérimentation en Ile-de-France avec des entreprises volontaires, l'objectif étant à ce stade de tester les fonctionnalités de la plateforme,
- Mise en test par la CRAMIF, la DGT, la DSI fin juillet 2018 ;
- Mise en test par des entreprises certifiées volontaires en septembre 2018;
- Déploiement dans le cadre de la révision réglementaire engagée en 2019

# Bilan de la mise en œuvre des dispositifs de certification et accréditation du domaine de l'amiante 2010-2018



Le Havre  
Carré des Docks

Prévention & Santé au travail  
Intégration & Formation  
Conditions de travail & Performances  
Fin de carrière & Transmission



# Bilan de la mise en œuvre des dispositifs de certification accréditation du domaine de l'amiante 2010-2018

## Au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- 1126 entreprises certifiées SS3 (430 au 01/01/2014) par trois organismes certificateurs (OC) accrédités COFRAC :
  - AFNOR Certification : 265 entreprises certifiées ;
  - QUALIBAT : 727 entreprises certifiées ;
  - GLOBAL Certification : 134 entreprises certifiées ;
- 32 organismes de formation certifiés et 51 plateformes pédagogiques (CERTIBAT, I.CERT, GLOBAL) ;
- Données statistiques formations à la prévention\* :
  - 150 formateurs recyclés INRS/OPPBTBTP ;
  - 90 formateurs en activité,
  - 30 000 travailleurs formés depuis 2010, employés par 1126 entreprises relevant de la sous-section 3 : 4 800 encadrants techniques, 5 000 encadrants de chantier, 17 000 opérateurs de chantier

\*base FORPREV du 01/06/18 INRS

# Bilan de la mise en œuvre des dispositifs de certification accréditation du domaine de l'amiante 2010-2018

## Au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- L'INRS avait formé 310 responsables techniques et qualité des organismes accrédités (OA) Lab Ref 28 ;
- Le COFRAC avait accrédité 180 OA pour le contrôle de l'empoussièrement, dont :
  - 162 OA pour stratégie/prélèvement ;
  - 58 pour analyse ;
  - 18 pour stratégie/prélèvement et analyse ;
- Disposant d'environ 250 microscopes META
- Pour mémoire, en 2012, il y avait environ 20 OA (uniquement prélèvement et/ou analyse qui disposaient d'environ 30 microscopes META)

# Bilan de la mise en œuvre des dispositifs de certification accréditation du domaine de l'amiante 2010-2018

## Au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- Afin d'améliorer la qualité de l'offre de formation des travailleurs effectuant des interventions sur matériaux amiantés relevant de la SS4, l'INRS et l'OPPBTP proposent un **dispositif volontaire de formation des formateurs SS4** ;
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, celui-ci est articulé avec un dispositif d'habilitation par la CNAM/TS des organismes de formation SS4 qui disposeront :
  - D'une plateforme pédagogique conforme aux dispositions de l'arrêté du 23/02/12 ;
  - Et d'un formateur formé SS4 par l'INRS et l'OPPBTP ;
- La liste actualisée des OF habilités SS4 est disponible sur le site de l'INRS

# La sécurisation du cadre juridique



Le Havre  
Carré des Docks

- Prévention & Santé au travail
- Intégration & Formation
- Conditions de travail & Performances
- Fin de carrière & Transmission



## Sécuriser le cadre juridique (axe 3 PAIA)

- Question-réponses du 07/03/12 relatif à l'arrêté formation du 23 février 2012 ;
- Questions-réponses du 07/03/13 relatif au décret du 4 mai 2012 ;
- Note DGT 14-918 du 24/11/14 relative :
  - au cadre juridique applicable aux opérations portant sur des matériaux contenant de l'amiante ;
  - et à la valeur juridique des Questions-Réponses et logigrammes élaborés par la DGT ;
- Questions-réponses métrologie de septembre 2015 (arrêtés du 19/08/11 et du 14/08/12)
- Note DGT 14-906 du 12/12/14 relative au cadre juridique applicable aux travaux réalisés sur des matériaux de BTP contenant de l'amiante et/ou des fragments de clivage issus de matériaux naturels ;



## Sécuriser le cadre juridique (axe 3 PAIA)

- Note DGT 15-79 du 04/03/15 diffusant les logigrammes actualisés relatifs aux opérations exposant à l'amiante sur :
  - des immeubles par nature ou par destination ;
  - les installations et équipements industriels, matériels de transport ou autres articles ;
- Note DGT du 08/12/16 visant à rappeler les conditions d'organisation du chantier test de mesurage des empoussièrtements d'amiante, en cohérence avec le Questions-Réponses métrologie de septembre 2015 et l'instruction DGT du 16/10/15 concernant la mise en œuvre du décret du 29/06/15 relatif aux risques d'exposition à l'amiante;
- Note DGT du 19/01/17 apporte différentes précisions relatives au cadre juridique applicable aux opérations sur matériaux contenant de l'amiante relevant de la sous-section 3, notamment en matière de sous-traitance et de certification;

## Sécuriser le cadre juridique (axe 3 PAIA)

- **Note DGT du 24/08/17** modifiant la note du 19 janvier 2017, relative au cadre juridique applicable en matière de certification s'agissant des opérations dont les donneurs d'ordre sont des particuliers ou des agriculteurs ;
- **Note DGT du 05/12/17** relative au cadre juridique applicable aux interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante relevant de la sous-section 4:
  - mesurage des empoussièrément ;
  - références aux campagnes CARTO amiante et FEDENE ;
  - cas particuliers des opérateurs de repérages ;
  - élaboration, transmission et mise à jour de modes opératoires;
- **Note DGT du 09/07/18** consécutive aux 2 avis de l'ANSES de 2015 et 2017, relatifs aux particules minérales allongées d'intérêt (PMAI), actualise la note DGT du 12/12/14 et précise les mesures arrêtées par les pouvoirs publics, afin de compléter la connaissance scientifique dans ce domaine et acquérir les données sur la caractérisation et l'émissivité des matériaux contenant ces espèces minérales ;

# Les évolutions législatives depuis 2012 et à venir...



Le Havre  
Carré des Docks

Prévention & Santé au travail  
Intégration & Formation  
Conditions de travail & Performances  
Fin de carrière & Transmission



# Evolutions législatives depuis 2012

- L'instruction DGT/CT2/2015/238 du 16/10/15 concernant le décret du 29/06/15 relatif aux risques d'exposition à l'amiante permet d'accompagner les entreprises et les services d'inspection du travail durant la période transitoire avant l'ouverture d'un chantier réglementaire, en 2019, afin de prendre en compte :
  - les résultats des études de l'INRS et de l'IRSN relatives à la détermination des FPA des appareils de protection respiratoire (APR) ;
  - Les campagnes CARTO et FEDENE en matière d'empoussièrement de SS4 ;
  - L'exploitation des données de la base SCOLA et essais inter-comparaison laboratoires ;
  - Les travaux de normalisation en cours en matière de métrologie (GA X 46-033 et NF X 43-050) ;
  - Les premières innovations techniques issues du programme recherche et développement amiante (PRDA) et des avis de la CEVALIA ;
  - La création du repérage avant travaux ;

# Evolutions législatives depuis 2012

- **Ordonnance n°2016-413 du 07/04/16 relative au contrôle de l'application du droit du travail** - entrée en vigueur au 01/07/16 :
  - **Elargissement de l'arrêt de travaux « amiante »** (art. L.4731-1 du CT) à l'ensemble du champ d'application défini à l'article R.4412-94 du CT (y compris les navires, aéronefs, matériel roulant ferroviaire, installations fixes de désamiantage et interventions relevant de la SS4) ;
  - **Voix de recours modifiées** (art. L.4731-4 du CT) : la décision de l'inspecteur du travail pourra être contestée devant le juge administratif par voie de référé ;
  - **Création d'un arrêt de travaux « jeunes »** donnant pouvoir à l'inspecteur du travail :
    - Soit de prononcer le retrait d'affectation à certains travaux (notamment sur matériaux amiantés) ;
    - Soit de proposer au DIRECCTE la suspension ou la rupture du contrat d'apprentissage ou de la convention de stage.

# Evolutions législatives depuis 2012

- **Loi du 8 août 2016** relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation de parcours professionnels ;  
Création du repérage avant travaux de l'amiante :
  - Chapitre II Bis : risques d'exposition à l'amiante : repérages avant travaux : article L.4412-2 du CT ;
  - Chapitre IV : manquements aux règles concernant les repérages avant travaux : article L.4754-1 du CT ;
- **Le décret n°2017-899 du 09/05/17**, relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations :  
6 arrêtés / 6 domaines définis à l'article R.4412-97/II  
Une entrée en vigueur prévue au plus tard au 1<sup>er</sup> octobre 2018

# Evolutions réglementaires : 2018 - 2021

- **2018 :**
  - Publication de l'arrêté du 06/03/18 relatif à l'utilisation du heaume ventilé à des fins d'étude lors d'opération comportant un risque d'exposition aux fibres d'amiante ;
  - Publication de l'arrêté du 30 mai 2018 révisant l'arrêté laboratoire du 14/08/12 ;
- **2019 :**
  - Révision de l'arrêté matériaux du 06/03/03 (objectif 2019) ;
  - Arrêté portant création d'une expérimentation relative à une procédure alternative à la décontamination à l'eau lors d'opérations comportant un risque d'exposition combinée aux fibres d'amiante et aux rayonnements ionisants ;
  - Publication des arrêtés RAT relatifs à chacun des 6 domaines d'activité ;
  - Création au 01/01/19 des 3 titres professionnels du désamiantage par arrêté du ministère du travail du 20/07/18
- Ouverture **début 2020** d'un deuxième chantier réglementaire portant sur : le décret du 04 mai 2012, l'arrêté laboratoire du 14/08/12 (révision NF X 43-050), arrêté EPI du 07/03/13, arrêté MPC du 08/04/13.

# Evolutions réglementaires : 2018 - 2021

- **2020...2021 :**
  - Engagement de la révision des normes NF X 46-010 et NF X 46-011 pour les mettre en cohérence avec les textes réglementaires révisés ;
  - Déploiement des titres professionnels du désamiantage ;
- **Ouverture d'un troisième chantier réglementaire portant sur :**
  - L'arrêté formation du 23 février 2012 ;
  - L'arrêté certification du 14 décembre 2012 ;



# Merci de votre attention

Travail-emploi.gouv.fr: [La rubrique amiante et les actualités](#)



Dr. Alain POIRIER / SANTE BTP  
Daniel LEROY / CARSAT  
Grégory LONGUET / DIRECCTE

Plan santé  
au travail  
2016-2020  
NORMANDIE



Le Havre  
Carré des Docks

Prévention & Santé au travail  
Intégration & Formation  
Conditions de travail & Performances  
Fin de carrière & Transmission